

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet éolien de Marcillac-Lanville

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 24/09/2023 08:45

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Marcel Puygrenier

4, lieu dit Bachellerie

16420 Saulgond

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'**effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

La dégradation du paysage naturel dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

La mise en péril de la biodiversité : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux : refuges, lieux de nidification, hivernage ; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

Les effets nocifs sur la santé des riverains : pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien, insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification

Le non-respect de l'opposition de la population et des élus

La dépréciation immobilière : -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

Les projets éoliens créent des tensions et des clivages entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

En conséquence, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet éolien.